

# COMMUNIQUÉ

## Les actuaires du Canada félicitent la Commission d'experts en régimes de retraite de l'Ontario pour son orientation sur la résolution des problèmes à long terme

**Ottawa, le 20 novembre 2008** – Les actuaires du Canada soulignent le travail colossal accompli par le commissaire Harry Arthurs et ses conseillers de la Commission d'experts en régimes de retraite de l'Ontario. Michael Hale, président de l'Institut canadien des actuaires, affirme que « l'examen de tous les enjeux relatifs aux régimes de retraite en Ontario est un défi de taille compte tenu de la complexité des questions comme la pérennité, la sécurité des prestations, ainsi que les excédents et les déficits ».

« En voyant le rapport final de la Commission faire écho à plusieurs idées formulées par l'Institut dans un mémoire présenté à la Commission et dans son Ordonnance pour soigner un système de pensions canadien défaillant, les Ontariens peuvent conclure que le Commissaire Arthurs ne faisait pas qu'écouter, il comprenait. Nous avons été particulièrement ravis de l'appui qu'il accorde à notre appel visant la convocation des ministres responsables des régimes de retraite dans le cadre d'un sommet national sur la réforme des pensions afin d'apporter des améliorations à long terme au système de pensions du Canada. Il a exprimé la nécessité de contribuer à établir un contexte plus positif afin de freiner le déclin des régimes de retraite à prestations déterminées et de favoriser leur croissance, un objectif auquel souscrit entièrement l'Institut. Nous aurions toutefois préféré voir davantage de recommandations concrètes à cet égard dans le rapport », indique M. Hale.

La profession actuarielle fait remarquer que le rapport contient d'autres éléments positifs à long terme, notamment un soutien à l'égard de la coopération et de l'harmonisation de la réglementation à l'échelle des provinces et des territoires du Canada, l'incitation à mettre en œuvre des initiatives pour assurer les changements nécessaires aux lois fédérales en matière de fiscalité et d'insolvabilité, ainsi que la réduction des incertitudes afférentes aux lois régissant les régimes de retraite.

« Ce rapport aborde un sujet très complexe et technique ayant des répercussions directes sur les Ontariens. Dans la poursuite de notre examen des recommandations au cours des prochains jours, nous espérons trouver d'autres terrains d'entente pour résoudre les questions difficiles entourant les régimes de retraite à prestations déterminées », affirme M. Hale.

– 30 –

Pour obtenir des renseignements supplémentaires : Josée Racette, 613-236-8196, poste 107

*Document 208080*

L'Institut canadien des actuaires (ICA) est l'organisme national de la profession actuarielle au Canada. Dirigé par ses membres, l'Institut est voué au service de la population en veillant à ce que les services et les conseils actuariels fournis par la profession soient de la plus haute qualité. En fait, l'Institut fait passer l'intérêt du public avant les besoins de la profession et de ses membres. Les actuaires font appel à leurs connaissances spécialisées des mathématiques de la finance, des statistiques et de la théorie du risque pour résoudre les problèmes auxquels sont confrontés les régimes de retraite, les organismes de réglementation gouvernementaux, les sociétés d'assurances (assurance-vie et assurances IARD), les programmes sociaux et les particuliers.

[actuaire.ca](http://actuaire.ca)